

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le mardi
7 juin 2011 à 19h30 à l'Hôtel de Ville de Luskville, situé au 2024 route 148, Pontiac à
laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr. Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Lynne
Beaton, Inès Pontiroli et Brian Middlemiss.

ABSENCES MOTIVÉES : Roger Larose et Jim Coyle, conseillers.

Également présent, le directeur général.

La séance débute à 19h45.

11-06-709

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Personnel
3. Ordre de changements – eau potable
4. Levée de la séance

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

11-06-710

**REMPLACEMENT DE POSTES CLÉRICAUX ET ENGAGEMENT DE
PERSONNEL**

CONSIDÉRANT la résolution no 11-05-674 nommant Mme Chantal Beaudoin au poste
de directeur général adjoint responsable des achats, biens et services;

CONSIDÉRANT la résolution no. 11-05-675 autorisant l'engagement de personnel
clérical;

CONSIDÉRANT des départs imminents de personnel;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur général à combler par intérim, sous recommandation du maire et du pro-maire, les postes cléricaux laissés vacants par le mouvement de personnel ou par la résolution 11-05-674, le tout pour approbation ultérieure par le conseil dans les meilleurs délais et le tout en conformité avec les pratiques déjà établies et selon les compétences appropriées.

Adoptée

11-06-711
PERSONNEL

CONSIDÉRANT les absences au travail répétées de M. Roger Lance;

CONSIDÉRANT QUE le dernier certificat médical déposé par M. Lance prévoyait un retour au travail le 17 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE M. Lance a été avisé le 17 mai 2011 que, conformément à l'article 12.4 c) de la convention collective, la municipalité est en droit d'exiger un certificat médical pour un retour au travail;

CONSIDÉRANT QUE M. Lance n'a pas donné suite à cette missive;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'employés cols bleus est présentement insuffisant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait un appel de candidatures lors d'une publication le 19 mai 2011.

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur général et le directeur des travaux publics, assistés du maire et du pro-maire à choisir un candidat pour combler temporairement un poste de col bleu journalier.

Les conditions de la convention collective s'appliquent.

Adoptée

11-06-712

TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – PROJET EAU POTABLE

CONSIDÉRANT les recommandations du chargé de projet, Pat Maguire, pour les travaux d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le budget global du projet est suivi et qu'il n'y a pas de dépassements de coûts;

Il est

Proposé par Lynne Beaton
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte les changements du projet de mise aux normes du traitement de l'eau potable, tel que soumis par le directeur general

Fenêtre	897,00 \$
Nouveau robinet d'arrosage	264,50 \$
ACME-03 – plomberie	1 121,25 \$
Purgeur d'air sur ligne de drain	233,72 \$
Ajout d'un regard de nettoyage	653,20 \$
Prolongement de la poutre de levage	920,00 \$
DCME-01	1 493,10 \$
ACME-03 – ventilation	3 868,05 \$
Modification pour conduit	1 296,05 \$
Pour l'unité de ventilation sur le toit	5 819,00 \$
ACME-05	1 366,20 \$
frais de location à Dagua	12 000,00 \$
TOTAL	29 932,07 \$

Adoptée

11-06-713

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à _____ ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».